

RÈGLEMENT 4^{ème} Edition Roanne Trail Urbain

Vendredi 11 décembre 2026 à Roanne

Par l'acceptation de ce règlement, le participant à la 4^{ème} Edition du Roanne Trail Urbain :

- reconnaît avoir pris connaissance du règlement général de l'événement et en accepte l'intégralité des articles suivants.
- réalise l'engagement qu'il prend en participant à cet événement et considère son degré d'exigence physique.
- reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus sur une distance maximum d'environ 9 km.
- s'engage à participer dans un esprit de convivialité et de respect, tout en faisant son maximum pour coopérer avec l'organisation de l'événement.
- s'engage à respecter les mesures générales d'organisation applicables dans le respect des directives existantes sur la distanciation physique et les comportements adaptés en matière sanitaire qui seront en vigueur le 11 décembre prochain.

Article 1 : Organisateurs

L'Agence Week&sport organise en partenariat avec l'Association le Roannais Foot 42 la 4^{ème} Edition du Roanne Trail Urbain, une course urbaine de nuit sur 9km (110 m d+) à partir de la catégorie cadet.

Elle se déroulera le vendredi 11 décembre 2026, à Roanne au départ du Stade Mallevall de Roanne.

Article 2 : Participants / modalités d'engagement / Protocole Sanitaire

Basé sur la convivialité et le plaisir de l'effort sportif, elle sera accessible à tous et ouvert à toutes personnes physiques, petites ou grandes, licenciées ou non.

Age requis :

Les courses sont ouvertes aux coureurs licenciés ou non, femmes ou hommes, étant âgés au minimum au cours de l'année de :

➤ *La course :*

- 9 Km – 120m d+ : 16 ans - à partir de la catégorie Cadet (année de naissance maximum : 2010) avec autorisation parentale à fournir pour les mineurs ainsi qu'un questionnaire santé obligatoire à renseigner.

La distance s'effectue obligatoirement en individuel (pas de relais).

Modalités d'engagement :

- Présentation d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, complétée par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- ou d'une attestation de réalisation du Pass Prévention Santé (PPS). Depuis janvier 2026, le Pass Prévention Santé vient remplacer le Parcours Prévention Santé et sera valable 1 an. Le

Pass Prévention Santé est obligatoire pour tous les coureurs non licenciés participants à des compétitions running (FFA) et sera payant au tarif de 5€ / an, incluant une assurance responsabilité civile.

Pour les mineurs, afin de participer aux épreuves adultes, devront remplir et présenter une autorisation parentale sur le site weekandsport.com, rubrique Roanne Trail Urbain, dans l'onglet « autorisation parentale »

La course adulte sera limitée à 2 000 participants. *(aussi en fonction de la capacité d'accueil et d'organisation, un nombre de places supplémentaires et limitées pourront être proposées)*

Protocole Sanitaire :

Les organisateurs s'engagent à faire respecter les mesures générales d'organisation applicables dans le respect des directives existantes sur la distanciation physique et les comportements adaptés en matière sanitaire qui seront en vigueur le 11 décembre prochain.

Article 3 : Inscription en ligne / Tarifs

-par internet sur chronopuces.fr/rubrique Trail jusqu'au 6 décembre 2026 *minuit*.

Un cadeau sera remis à chaque participant lors du retrait du dossard.

Tarifs	Du 15 oct au 31 oct	Du 1er au 30 nov	Du 1er au 6 déc
Marche 9 km*	6 €	7 €	8 €
Trail Urbain 9 km**	15 €	17 €	19 €

**Tarifs hors frais bancaires d'inscription en ligne (0,35 €)*

***Tarifs hors frais bancaires d'inscription en ligne (1,20 €)*

Aucune inscription possible sur place.

Article 4 : Retraits des dossards.

Les dossards pourront être retirés :

Pour le tout public :

-le mardi 8 décembre de 10h à 19h au Magasin Décathlon Roanne Mably,
-ou le vendredi 11 décembre, dès 16h au Stade Mallevall *(accès possible par les parkings du Nauticum et Vacheresse)* et au plus tard 30 minutes avant le départ de la vague choisie.

Pour les entreprises :

-le lundi 7 décembre à l'Agence Week&sport, 34 rue Maréchal Foch à Roanne, *le retrait sera sur rendez-vous personnalisé.*

Afin de retirer les dossards, vous devrez obligatoirement présenter :

- votre pièce d'identité (ou une copie),
- votre PPS ou licence (si non fournit lors de l'inscription en ligne)

Article 5 : Revente / remboursement / changement de dossard

Les échanges et reventes de dossard sont interdits.

Une assurance annulation sera proposé lors de votre inscription cela vous permettra sans

justificatif d'annuler votre inscription jusqu'à 72h avant l'évènement soit le mardi 8 décembre à minuit. Sans cette annulation, aucun remboursement sera possible.

Article 6 : Programme

Dès 16h00 : Ouverture du Village RTU / Retrait des dossards / Animations

19h30 : Départ du 9 km 1^{ère} vague performance (objectif : -45 min)

19h35 : Départ du 9 km 2^{ème} vague confirmée (objectif : -1h)

19h40 : Départ du 9 km 3^{ème} vague découverte (objectif : +1 h)

puis Départ de la 9km marche RTU

21h00 : Podium et Remise des récompenses - complexe Mallevall

Article 7 : Départ-Arrivée / Vagues

Le départ et l'arrivée de la course se tiendront du Stade Mallevall à Roanne.

Le départ sera organisé par vagues successives afin de réguler le flux des participants.

Les participants sont répartis en trois vagues selon le niveau indiqué lors de l'inscription :

- Vague Performance : objectif inférieur à 45 minutes ;
- Vague Confirmé : objectif compris entre 45 minutes et 1 heure ;
- Vague Découverte : objectif supérieur à 1 heure.

L'organisation se réserve le droit de modifier l'affectation d'un participant à une vague pour des raisons liées à la sécurité ou à la gestion de la course.

Chaque participant doit respecter la vague qui lui est attribuée et se présenter dans la zone de départ correspondante avant l'horaire indiqué par l'organisation.

Tout départ dans une vague différente de celle attribuée sans autorisation de l'organisation pourra entraîner la disqualification du participant.

Les horaires et modalités précises des départs par vagues seront communiqués aux participants avant l'épreuve et pourront être modifiés par l'organisation.

Article 8 : Itinéraire

Cette épreuve d'environ 9 km est mesurée approximativement [conformes au règlement de la FFA].

Elle emprunte des routes goudronnées, des chemins et des escaliers dans le centre de la ville.

Article 9 : Chronométrage

Le Chronométrage est assuré par la société Chronopuces.

Chaque coureur sera muni d'un dossard avec une puce électronique fixée à l'arrière.

Les coureurs ne portant pas de dossard ne seront pas admis sur le Sas de départ de chaque vague.

Article 10 : Challenges Associations/Clubs et Entreprises/Collectivités

Deux challenges sont ouverts sur la course 9km uniquement, l'un aux associations et l'autre aux entreprises et aux collectivités. Ils consistent à parcourir en équipes de 3 personnes minimum, un maximum de kilomètres cumulés sur la course. Le classement de chaque Challenge sera effectué pour chaque équipe par addition des Km effectués. Classement scratch

individuel également pour chacun des coureurs et récompense de la meilleure équipe en Km cumulés sur chaque Challenge.

Article 11 : Récompense / Classement et publication des résultats

Les 3 premiers hommes, les 3 premières femmes au scratch de chaque épreuve et la meilleure équipe en km cumulés de chaque Challenge seront récompensés lors de la cérémonie du podium.

Le classement de la course sera disponible sur le site : www.chronopuces.fr

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ce site en cas de motif légitime.

Article 12 : Règles et équipements obligatoires

- Respecter le code de la route et les consignes des signaleurs.
- Respecter les engagements de la charte Eco-manifestation
- Respecter les mesures générales d'organisation
- Porter assistance à toute personne en danger ou prévenir les secours.
- Port du dossard obligatoire sur le devant de façon lisible et non plié. (*Prévoir 2 épingles à nourrice pour fixer votre dossard sur la poitrine ! Les porte-dossard sont acceptés. Nous ne fournissons plus d'épingles sur les courses adultes !*)
- Interdiction aux bâtons.
- En cas d'une météo incertaine, un coupe-vent ou une veste imperméable sera exigé.
- Toutes les courses se déroulant de nuit, la lampe frontale (en état de marche) est obligatoire.

Article 13 : Ravitaillement.

Un ravitaillement sera proposé sur le parcours (liquide) et à l'arrivée. (liquide/solide)

Chaque participant devra disposer si possible pour le liquide d'un contenant individuel à garder sur soi tout le long de la course (de type poche à eau, gourde, flasque, bouteilles, timbale).

Article 14 : Respect de l'environnement / droit de passage

Chaque participant se doit d'évoluer en respectant le milieu urbain. L'itinéraire de la manifestation incluant des passages spécifiques à l'intérieur de plusieurs lieux de la Ville, en aucun cas les concurrents n'ont l'autorisation d'emprunter le même parcours et de passer par ces lieux, pour une future reconnaissance du parcours en dehors de la manifestation.

Début décembre, une sortie reconnaissance sera proposée en amont et ouvert à tous.

Il est formellement interdit de jeter le moindre déchet sur les parcours.

En cas de non-respect aux consignes ci-dessus, l'organisateur se réserve le droit de disqualifier un participant.

Article 15 : Couverture photos et audiovisuelles.

Les participants acceptent que les photographies prises le jour de l'événement puissent être publiées et utilisées pour la promotion et la communication de celui-ci.

Article 16 : Consignes / Vestiaires

Vous aurez la possibilité de laisser votre sac et/ou vos objets de valeurs (clés, portable et portefeuille), dans un Espace Consigne sécurisé au Stade Mallevall.

Des vestiaires et douches seront également à disposition.

Article 17 : Secours / Sécurité

Un service d'assistance médicale est assuré par des unités de secours mobiles de la Protection Civile, ADPC 42, Antenne locale de Roanne, ainsi qu'un médecin agréé.

Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur les parcours et équipés d'émetteurs radios ou de téléphones portables. Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

L'ensemble du dispositif sera conforme à l'autorisation préfectorale accordée pour cette épreuve. Les carrefours empruntés seront sécurisés par des membres de l'organisation agréés par l'autorité préfectorale.

Article 18 : Assurance/ Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité relative en cas de vol, perte, accident susceptible de se produire dans le cadre de cet événement.

Les participants sont tenus d'avoir une police d'assurance Responsabilité Civile garantissant leur responsabilité tant vis-à-vis des tiers, que vis-à-vis des installations fournies par l'organisation pour tout dommage où leur responsabilité se trouverait recherchée ou engagée. Conformément au règlement général, tout participant déclare renoncer à tout recours de lui-même ou de ses assureurs, contre l'organisateur, les prestataires et les partenaires de l'organisateur et leurs assureurs pour tout dommage direct ou indirect que ces derniers pourraient occasionner à lui ou à ses biens, ainsi qu'à ses préposés.

Article 19 : Annulation/ modification/ report

L'organisation se réserve le droit de modifier, d'annuler ou de reporter l'événement en cas de force majeure. (conditions sanitaires, conditions météorologiques, décision des autorités administratives) *Nous vous informons que si cette Edition devait être annulée pour raison sanitaire, ou toute autre raison indépendante de notre volonté, vos frais d'inscription vous seraient remboursés, minorés de 2 € pour les frais de gestion.*

Les 5 engagements de la Charte «éco-sportif »

Article 1 : Respect du milieu naturel urbain

Je respecte le milieu naturel urbain et la ville traversée en prenant conscience que ce sont des espaces partagés et protégés pour certains d'entre eux.

Je ne jette aucun déchet dans le milieu naturel urbain

EN CAS DE NON-RESPECT DES CONSIGNES ET DES ZONES DE COURSE, LE COMITÉ D'ORGANISATION SE RÉSERVE LE DROIT DE DISQUALIFIER UN PARTICIPANT

Article 2 : Cohésion sociale et solidarité

J'échange et je respecte les autres concurrents, les bénévoles de l'organisation et d'une manière générale les autres personnes croisées durant l'épreuve.

Je participe aux efforts effectués par l'organisation pour intégrer l'événement dans une démarche de développement durable. J'agis de manière éco-responsable.

Article 3 : Gestion des déchets

Je réduis mes déchets en privilégiant les produits les moins emballés pour mes repas, pique-nique et autre nutrition de compétition.

Je trie mes déchets en utilisant les dispositifs mis en place par l'organisation, sur les ravitaillements et sur les zones de départ et d'arrivée. Je facilite ainsi le travail des bénévoles. Selon le cas, je remporte certains de mes déchets afin de leur réserver un tri adéquat en autre lieu.

Article 4 : Lutte contre les changements climatiques

Je privilégie pour me rendre sur l'événement le covoiturage, les transports en commun et les voies ferroviaires.

Article 5 : Comportement sportif

J'adopte un comportement fair-play, responsable et durable :

Je n'absorbe aucune substance interdite susceptible de modifier artificiellement mes capacités physiques ou mentales durant l'épreuve.